



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Allemagne

Question écrite n° 11310

Texte de la question

L'Allemagne et la France célèbrent cette année le quarantième anniversaire de la signature du traité de l'Elysée par le chancelier Adenauer et le général de Gaulle. C'est une occasion de faire un bilan des relations franco-allemandes, notamment au plan des échanges entre les citoyens des deux Etats et en particulier des jeunes. Si l'on constate un effet positif de ces contacts, il faut néanmoins déplorer que la connaissance mutuelle de la langue de l'autre pays par les Français et les Allemands est insuffisante et que dans nombre de cas les échanges se font en langue anglaise, ce qui est regrettable. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche s'il ne lui apparaît par urgent de prendre l'initiative avec le gouvernement allemand de mesures renforçant l'apprentissage de la langue allemande en France et de la langue française en Allemagne et ce non seulement dans les régions frontalières, mais sur l'ensemble du territoire des deux Etats.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la coopération franco-allemande, des efforts sont régulièrement déployés en vue de développer les échanges, en particulier de jeunes, entre les deux pays et d'améliorer l'enseignement de l'allemand en France comme du français en Allemagne. En mai 2001, une rencontre franco-allemande sur l'enseignement de la langue du partenaire s'est tenue à Mayence en présence du ministre français de l'éducation nationale et du plénipotentiaire allemand pour les relations culturelles avec la France. Elle a permis aux responsables éducatifs des deux pays, réunis à cette occasion, d'envisager des mesures visant à développer la mobilité des élèves, des étudiants et des enseignants, à favoriser la valorisation des innovations pédagogiques et à renforcer les liens entre les secteurs de la formation et de l'économie. Suite aux recommandations de Mayence, un portail franco-allemand des langues (www.FplusD.fr) a été ouvert. Il fédère toutes les initiatives sur Internet quant à la promotion des langues allemande et française. Il informe sur l'apprentissage de ces deux langues, la formation professionnelle et les échanges entre jeunes et il comporte également un volet culturel. La célébration du quarantième anniversaire du Traité de l'Elysée a représenté un moment important pour la relance de la coopération franco-allemande. A l'occasion de cette commémoration, il a été demandé aux ministres français et allemand chargés de l'éducation, dans le prolongement de la dynamique mise en oeuvre lors de la rencontre de Mayence, de développer des stratégies de valorisation de l'apprentissage de la langue du partenaire. Ils encourageront ainsi les actions en faveur de la langue du partenaire déjà lancées telles que le site FplusD, les DeutschMobiles et les France Mobiles, et appuieront de nouvelles campagnes de promotion pour le français et l'allemand dans le pays partenaire. Ils seront présents à la rencontre, qui sera organisée dès 2003 en France et réunira des décideurs et des représentants des systèmes éducatifs des deux pays, et soutiendront les propositions concrètes issues de cette manifestation. Le 22 janvier 2003, des textes relatifs à la relation franco-allemande ont été lus et commentés dans les écoles, les collèges et les lycées. A partir de 2004, cette journée sera consacrée, dans toutes les institutions du système éducatif des deux pays, à une présentation des relations bilatérales, à la promotion de la langue du pays partenaire, et à une action d'information sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que les

possibilités d'études et d'emploi dans le pays partenaire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11310

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 670

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 3015